

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROCES-VERBAL BUREAU 22 avril 2024

Date de convocation : 16 avril 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 22 avril 2024 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle du conseil municipal Mairie de CANAPPEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 21

Présents : 17

Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE – Marie-Noëlle CHEVALIER – Laurence DUVAL - Hélène LEROY – Françoise MAILLARD – Martine SAINT LAURENT.

Messieurs Hugues BOURGAULT – Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Alain DEBUS – Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Gérard PLESSIS – Jean-Charles PARIS - Laurent VALLEE – Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Madame Claire CARRERE-GODEBOUT – Isabelle VAUQUELIN (pouvoir : Marie-Noëlle CHEVALIER).

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

Madame Christiane DEPARIS

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE ouvre la séance.

Madame Laurence DUVAL – Maire de Canappeville et membre du bureau accueille ses collègues.

➤ Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Alain DEBUS.

➤ Procès-Verbal du Bureau communautaire du 25 mars 2024 – Adopté à l'unanimité.

➤ **ORDRE DU JOUR** :

Numéro délibération	Désignation
TOURISME ET SPORT	
	PROMO PRESTIGE – ATTRIBUTION SUBVENTIONS :
n°1	- COMPAGNIE ASPHALTE
n°2	- CYCLISME ASSISTANCE – TOUR DE L'EUROPE DES JUNIORS
n°3	- TENNIS CLUB DU NEUBOURG – TOURNOI INTERNATIONNAL FEMININ
n°4	- SOCIETE MUNICIPALE HIPPIQUE DU NEUBOURG – COURSES DE TROT DE LA PENTECOTE
n°5	- AMICALE SPORTIVE HONDOUVILLE FOOTBALL – RENCONTRE DE GALA
n°6	- AMICALE DE L'EUROPE DE LA 2 ^{ème} DB – CEREMONIE COMMEMORATIVE 81 ^{ème} ANNIVERSAIRE
n°7	- TRIATHLON DU NEUBOURG – ORGANISATION 1 ^{er} DUATHLON
FINANCES	
n°8	REVERSEMENT DE LA FISCALITE DES PARIS HIPPIQUES AU PROFIT DE LA SOCIETE MUNICIPALE HIPPIQUE DU NEUBOURG

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention Festival « Et pop ! au château » Compagnie Asphalte

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, se tiendra le festival « Et pop ! au château » organisé par la Compagnie Asphalte, dirigée par Aline César, originaire du Neubourg.

Pour cette 3^{ème} édition, la Cie ASPHALTE a souhaité raviver la flamme olympique le temps du week-end des Journées du Patrimoine avec une édition intitulée « Retour de flamme ». Le festival prendra des couleurs sportives et mettra en jeu le corps dans toutes ses dimensions de relation aux autres et au monde. Corps sportif, corps dansant, corps chantant, corps performant, corps blessé, corps silencieux, corps éveillé, corps mal-aimé, corps aimant, qui fait corps à son environnement, humain et non humain, interrogeant sans cesse le lien de soi au monde.

Profitant de la double conjonction de l'Olympiade culturelle et du Tournoi international de tennis féminin du Neubourg, la compagnie crée en résidence, et en partenariat avec le collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz et le Tennis Club du Neubourg, **Billie the Queen**, une « promenade pop », théâtrale et musicale, dédiée à la fameuse championne de tennis et de l'égalité Billie Jean King

Le festival, se déroulera du 20 au 22 septembre 2024. Pendant 3 jours s'enchaîneront pas moins de 6 spectacles, 12 représentations et 3 improvisés sur 3 sites (Jardins et Verger du Vieux-Château, auditorium du lycée agricole et un site patrimonial du territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg).

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROCES-VERBAL BUREAU 22 avril 2024

Les marqueurs forts du festival installés depuis 2 éditions resteront :

- Un festival pluridisciplinaire,
 - Un festival inclusif,
- Un festival hors-les-murs et éco-responsable,
- Un festival associé au projet de transmission « Pop-Fictions » : dans le cadre d'un jumelage-résidence, sur l'année scolaire 2023/2024, trois classes du CM1 à la 6^{ème} ont travaillé sur les figures sportives. Les clips réalisés avec les élèves seront visibles pendant le festival.

Comme pour les précédentes éditions, le festival portera une attention particulière à la mixité, à l'inclusivité et l'intergénérationnel, par sa programmation, le travail poursuivi tout au long de l'année dans les établissements scolaires du territoire, la diversité des propositions (impromptus, ateliers, spectacles...), ses tarifs de 5 à 10 € pour les spectacles payants et les nombreuses animations gratuites.

Considérant, que cette manifestation participe à l'animation et au rayonnement du Pays du Neubourg, la commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024 s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château ».

Il est donc proposé au bureau d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château » session 2024,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

Objet : PROMO-PRESTIGE - Subvention Cyclisme Assistance « Tour de l'Eure des Juniors » Edition 2024

Du 18 au 20 mai 2024, se déroulera le « Tour de l'Eure des Juniors », organisé par l'association « Cyclisme Assistance ». Il est prévu 3 jours de courses et 4 étapes.

Deux des 4 étapes concernent le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg :

- une étape contre la montre par équipe entre les communes de Crestot et de Marbeuf avec la traversée de Criquebeuf-la-Campagne, Cesseville et Crosville-la-Vieille,
 - une étape le Neubourg /Louviers, avec la traversée de 11 communes du territoire (Quittebeuf, Bacquepuis, Brosville, Bérengeville-la-Campagne, Feuguerolles, Houetteville, Hondouville, Canappeville, Venon, Ecquetot, Daubeuf-la-Campagne).
- Aujourd'hui, seules 5 courses de ce type existent en France. Axé sur la catégorie « Juniors », cet événement est un véritable tremplin vers le circuit professionnel. Plusieurs vainqueurs ou participants de cette course sont aujourd'hui coureurs professionnels.

L'édition 2024 accueillera 28 équipes dont 4 étrangères (140 coureurs au total).

Considérant, que cette manifestation participe à l'animation et au rayonnement du Pays du Neubourg, la commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024 s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association Cyclisme Assistance, au titre du « Tour de l'Eure des Juniors », édition 2024.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre du dispositif Promo-Prestige, une subvention de 4 000 € à l'association Cyclisme Assistance, au titre du « Tour de l'Eure des Juniors », édition 2024.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir au bureau, et notamment l'attribution de subventions dans la limite de 6 000,00 euros par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Cyclisme Assistance au titre du « Tour de l'Eure des Juniors », édition 2024,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROCES-VERBAL BUREAU 22 avril 2024

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention Tournoi International féminin

Du 8 au 15 septembre 2024, se tiendra le 4^{ème} tournoi international féminin 80 000\$ au Neubourg. Unique en Normandie, ce tournoi s'inscrit dans le circuit féminin ITF (International Tennis Fédération) et sera parmi les mieux dotés. Organisé par le Tennis Club Le Neubourg, il regroupera les meilleures joueuses mondiales. 76 joueuses sont attendues et plus de 5 000 spectateurs.

En parallèle du tournoi, un certain nombre d'activités autour des thèmes suivants sera proposé :

- Dimanche : premier tour des qualifications et séances d'autographes sur le village des partenaires,
- Lundi : tirage au sort du tableau final et visite des établissements d'un des partenaires du tournoi,
- Mardi : séance d'autographes, dégustation de vin et échanges de balles avec des joueuses du tournoi,
- Mercredi : « clinic » avec les enfants de la ligue de Normandie de tennis,
- Jeudi : animation « balle rose » pour la lutte contre le cancer du sein et soirée des partenaires,
- Vendredi : soirée des bénévoles et ramasseurs de balles après la finale du double,
- Samedi : tournoi des partenaires suivi d'un brunch,
- Dimanche : Tournoi des bénévoles et repas d'avant finale pour les partenaires.

Par ailleurs, de nombreuses invitations seront proposées aux établissements scolaires, maisons de retraite et clubs alentours.

Considérant que cette manifestation participe à l'animation du territoire et au rayonnement du Pays du Neubourg, la Commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement et a proposé l'octroi d'une subvention de 4 000 € en sa séance du 11 avril 2024.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 4 000 € au Tennis Club Le Neubourg.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,
Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Vice-Président, le Bureau Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 4 000 € au Club de Tennis Le Neubourg pour le tournoi féminin international 80 000\$ édition 2024,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

Objet : PROMO PRESTIGE - Action : Prix course hippique - Subvention 2024

En 2018, dans le cadre des courses de trot du week-end de la Pentecôte qu'elle organise chaque année sur l'hippodrome Henri Bonnel au Neubourg, la Société Municipale Hippique du Neubourg a créé un prix de course au nom de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, initiative qu'elle a souhaité reconduire une nouvelle fois cette année. L'édition 2024 se déroulera le week-end de la Pentecôte

Considérant que cette action participe à l'animation et au rayonnement du territoire, la commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € en sa séance du 11 avril 2024.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 2 000 € à la Société Municipale Hippique du Neubourg.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,
Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Société Municipale Hippique du Neubourg au titre de l'organisation de courses de trot lors du week-end de la Pentecôte 2024,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général 2024 (l'article 6574).

Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROCES-VERBAL BUREAU 22 avril 2024

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention Amicale Sportive Hondouville Football (ASHF)

L'Amicale sportive Hondouville Football, propose une rencontre de gala entre une sélection d'anciens joueurs de l'ASHF et le Variété Club France le 27 avril 2024.

Cet évènement ouvert à tout public a multiples vocations :

- Divertissement,
 - Promouvoir le sport et plus précisément la pratique du football,
 - Rassembler un public venant de différents horizons autour d'un évènement commun favorisant ainsi l'unité et la solidarité,
 - Développer l'image de la commune et de la CCPN,
 - Récouter des fonds pour l'école de football qui a ouvert ses portes en septembre 2023,
- Ouvert à tous, il sera gratuit pour les moins de 11 ans et payant au-delà (2 euros).

Cet évènement se veut festif tant pour les participants que pour le public. Pour ce faire, l'ASHF a décidé de constituer pour l'évènement une équipe d'anciens joueurs entre 35 et 60 ans. Il s'agit de personnes ayant marqué l'histoire de l'amicale par une présence longue et continue en tant que joueur ou dirigeant. Cette équipe de 16 joueurs rencontrera le Variété Club de France, elle-même constituée d'anciens joueurs professionnels ou semi-professionnels ayant joué à différents niveaux. Parmi les plus renommés, on retrouve Michel Platini, Didier Deschamps, Bixente Lizarazu. Il s'agira de « jouer sérieusement sans se prendre au sérieux ».

Par cet évènement, l'ASHF veut proposer aux spectateurs un évènement vecteur de transmission des valeurs sportives. Les jeunes de l'école de football seront associés à cet évènement. Ils accompagneront notamment les joueurs des 2 équipes au moment de leur entrée sur le terrain. Pour renforcer le sentiment d'appartenance au club et créer des liens entre les membres, les licenciés seront également sollicités en amont et en aval de la manifestation pour la logistique et l'encadrement.

Cet évènement exceptionnel devrait permettre d'offrir plus de visibilité à la commune, à l'amicale et ses partenaires, de développer de nouveaux liens et partenariats, de stimuler le tourisme et de lever des fonds.

Considérant que cette manifestation participe à l'animation du territoire et au rayonnement du Pays du Neubourg, la Commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement et a proposé l'octroi d'une subvention de 500 € en sa séance du 11 avril 2024. Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 500 € l'Amicale Sportive Hondouville Football.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,
Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Vice-Président, le Bureau Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention 500 € l'Amicale Sportive Hondouville Football pour le match de gala avec le Variétés Club de France,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention Cérémonie commémorative du 81^{ème} anniversaire de la création de la 2^{ème} Division Blindée LECLERC

L'Amicale de l'Eure de la 2^{ème} DB organise une cérémonie commémorative du 81^{ème} anniversaire de la création de la 2^{ème} division blindée Leclerc, sous le patronage du ministre des Armées, Monsieur Sébastien LECORNU. Plusieurs évènements seront proposés au cours de cette journée :

- Office religieux en l'église Saint-Léger de Bernienville,
 - Dépôt de gerbes et hommages au monument aux morts,
 - Une exposition de véhicules des années 1939/1945,
 - Le survol de la cérémonie par 2 avions de 1944,
 - Un défilé dans le village,
- avec la participation d'un pipe-band écossais.

Considérant que cette manifestation participe à l'animation du territoire et au rayonnement du Pays du Neubourg, la Commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement et a proposé l'octroi d'une subvention de 500 € en sa séance du 11 avril 2024.

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROCES-VERBAL BUREAU 22 avril 2024

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 500 € la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB – Amicale de l'Eure.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,
Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Vice-Président, le Bureau Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 500 € la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB – Amicale de l'Eure pour la cérémonie commémorative du 81^{ème} anniversaire de la création de la 2^{ème} division blindée Leclerc,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention CROSS DUATHLON

Le TRIATHLON Pays du Neubourg a organisé pour la 1^{ère} fois un duathlon.
L'idée est de créer un évènement annuel pérenne sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg. Cette manifestation a pour objectif de promouvoir le triathlon mais aussi le tourisme en mettant en valeur l'environnement naturel remarquable du territoire. Cette manifestation permettra par ailleurs de fédérer l'ensemble des adhérents du club autour d'un projet commun.

Cet évènement qui s'est déroulé le 11 février 2024 sur la commune de Saint-Aubin-d'Ecroville était ouvert à tous. Les épreuves étaient mixtes, ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés sous la forme d'un « Pass Journée ». Au programme plusieurs courses donc à destination de publics différents :

- Format XS : 2 km course à pied + 5,5 km cyclisme + 1 km course à pied,

Cette course est ouverte aux débutants non licenciés avec « Pass Journée » et aux licenciés des catégories benjamins, minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans,

- Jeunes (6-9 ans) : 250 m course à pied + 1 km cyclisme + 250 m course à pied,

- Jeunes (10-13 ans) : 750 m course à pied + 5 km cyclisme + 750 m course à pied,

- Format S : 4 km course à pied + 11 km cyclisme + 2 km course à pied.

Cette course est ouverte aux débutants non licenciés avec « Pass Journée » et aux licenciés des catégories benjamins, minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans.

Ces courses sont inscrites au calendrier officiel de la Fédération Française de Triathlon et validées par la Ligue de Normandie.

Considérant que cette manifestation participe à l'animation du territoire et au rayonnement du Pays du Neubourg, la Commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement et a proposé l'octroi d'une subvention de 500 € en sa séance du 11 avril 2024.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 500 € au TRIATHLON Pays du Neubourg.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,
Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Vice-Président, le Bureau Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 500 € au TRIATHLON Pays du Neubourg pour le Cross Duathlon édition 2024,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROCES-VERBAL BUREAU 22 avril 2024

Objet : Reversement de la fiscalité sur les paris hippiques au profit de la Société Municipale Hippique du Neubourg

La Société Municipale Hippique du Neubourg demande que lui soit reversé le montant perçu par la Communauté de Communes (CdC) au titre du prélèvement sur les enjeux générés par les paris hippiques instauré par l'article 302 bis ZG du code général des impôts (CGI).

Pour 2023, ce montant s'est élevé à la somme de 1 985,60 euros.

Considérant que le législateur a prévu d'instituer ce prélèvement pour permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de soutenir la filière équine, à travers notamment l'entretien et l'exploitation des hippodromes et des programmes d'investissement et d'animation des sociétés de courses, et que la Société Municipale Hippique du Neubourg est une association qui participe activement à l'animation et au rayonnement du territoire, via notamment les courses de trot qu'elle organise, il est proposé au bureau de lui attribuer une subvention de 1 985,60 euros sur l'exercice 2024.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 302 bis ZG,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Considérant que le législateur a prévu d'instituer un prélèvement sur les enjeux générés par les paris hippiques pour permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de soutenir la filière équine, à travers notamment l'entretien et l'exploitation des hippodromes et des programmes d'investissement et d'animation des sociétés de courses,

Considérant que la Société Municipale Hippique du Neubourg est une association qui participe activement à l'animation et au rayonnement du territoire, via notamment les courses de trot qu'elle organise,

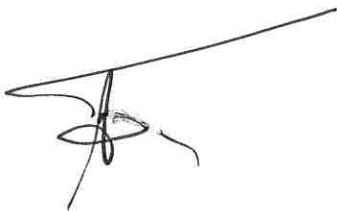
Après avoir entendu le vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 1 985,60 euros à la Société Municipale Hippique du Neubourg au titre de l'organisation des courses de trot pour l'exercice 2024,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Général 2024 (article 6574).

Adopté à l'unanimité

Fin de séance : 19 h 45.

**Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

